

La Société des Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Québec, le 12 janvier 2008.

Madame Line M. TRUDEL
Responsable de l'accès à l'information
Service du greffe et des archives
Ville de Québec G1R 4S9

Objet : Rapport préparé conjointement par la Ville de Québec et la Commission de la Capitale nationale en 2005 et portant sur l'aménagement de la *Place du 400^e*

Madame la greffière,

La présente demande est soumise dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'information*. Nous désirons obtenir de la Ville un exemplaire couleur d'un rapport préparé en 2005 – probablement par la Direction de l'aménagement de la Ville en collaboration avec la Commission de la capitale nationale et portant sur l'aménagement proposé au bassin Louise en vue du 400^e anniversaire de Québec.

Une page de l'étude demandée : le plan d'aménagement. (*Repéré sur internet*)



En bas, à droite : le logo de la Ville et celui de la CCNQ.

Ce document donnait suite à une demande de l'Exécutif à l'effet d'imaginer un aménagement de ce plan d'eau public qui réponde à trois types d'usages du secteur : 1) une salle de spectacle en tête de bassin (projet Phénix) ; 2) le respect de l'intégrité de la fonction actuelle de marina ; 3) une fonction balnéaire, même résiduelle.

Les dimensions d'une sorte de « *piscine-dans-la-marina* » ont été proposées, des coûts ont été évalués selon la capacité de cet équipement, etc. Il était question d'une profondeur d'eau modeste (4 pieds ?), de la possibilité pour les usagers de *faire des longueurs*, etc). L'existence de cette étude d'aménagement complétée au cours de 2005 (possiblement au début de 2006) nous a été confirmée par M. Fernand Martin, Directeur de l'Aménagement et également par Mme Louise Lapointe, présidente de l'Arrondissement de La Cité.

Le rapport demandé ayant été préparé entièrement avec des fonds publics et aucune propriété ou intérêt privé n'étant en cause, nous ne prévoyons aucun empêchement à ce qu'il soit rendu public. Il est d'ailleurs étonnant que des documents de cette nature ne soient pas naturellement disponibles sur internet, à cette époque où l'on fait grandement état de la transparence souhaitable des administrations publiques.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente demande. Nous demeurons à votre disposition pour tout suivi.

Veillez agréer, madame la greffière, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



c.c. Madame Agnès Maltais, députée du comté de Taschereau à l'Assemblée nationale
Membres du C.A. de la SGB